

## 2.3. Le rôle d'une chambre de commerce bilatérale

Une Chambre de Commerce bilatérale est une organisation de statut privé se constituant par l'adhésion de membres. Elle aide les entreprises de Belgique et du Grand-duché du Luxembourg à exporter/ importer et/ou à investir dans un pays tiers ou une région.



Elle leur fait gagner temps et argent en offrant des services pratiques et l'accès à un large éventail d'évènements qui sont complémentaires à ceux des régions belges. Elle donne accès à un réseau local de partenaires et de contacts de confiance dans différents secteurs du marché.

Une Chambre bilatérale est un pont entre les entreprises étrangères et les représentants officiels locaux de la Belgique et du Grand-duché du Luxembourg. Une Chambre bilatérale connaît le pays dans lequel elle est établie, son personnel vit de manière permanente dans le pays représenté et elle est en mesure d'orienter les sociétés sur la manière de réduire au minimum le risque d'échec et d'augmenter ses chances de succès. Dans de nombreux cas, une Chambre bilatérale agit également en transférant la connaissance et l'expérience, particulièrement vers les générations plus jeunes et plus vulnérables, en les guidant pour les intégrer facilement dans la vie d'entreprise, en fonction du besoin croissant d'internationalisation et par une coopération directe avec les Universités.

Quand les circonstances conduisent à un scénario de possibles tensions politiques dans un pays spécifique, une organisation sans but lucratif, comme une Chambre bilatérale, qui est indépendante et apolitique, représente une forme de continuité dans des relations et a plus de chances d'organiser avec succès de nouvelles activités.

Les attachés économiques régionaux belges fournissent des services complémentaires à ceux des Chambres : des informations sur les marchés, des bases de données de clients et d'agents potentiels ainsi que des aides financières pour traduire des documents ou pour une participation à une foire commerciale.

Comparées aux attachés économiques régionaux, les Chambres bilatérales défendent les intérêts de leurs sociétés membres dans leurs relations avec l'administration des pays tiers ; par exemple, en participant aux réunions gouvernementales sur des réformes fiscales et juridiques ou en les aidant dans le recouvrement de créances. Les Chambres bilatérales jouent un rôle important en donnant des conseils pratiques sur les premières étapes à entreprendre lors de l'installation de l'entreprise en pays tiers. Elles lui facilitent l'accès au marché en lui présentant des partenaires potentiellement bénéfiques. A ces fins, flexibilité et capacité de réaction rapide sont fondamentales pour les Chambres bilatérales.

La valeur ajoutée d'une Chambre bilatérale comparée aux actions des attachés des Régions belges réside dans les éléments suivants :

- soutien volontaire des directeurs de la chambre et de ses membres qui sont directement impliqués dans la réalité du business local et ce, dans différents secteurs ;
- promotion de l'image de la Belgique, souvent plus profitable que celle d'une seule Région belge ;
- liberté d'organiser des activités moins institutionnelles (déjeuners, drinks d'affaires, concours)
- liberté de mettre sur pied différents types de coopération avec d'autres chambres de commerce, en vue d'agrandir les réseaux mutuels et d'atteindre la masse critique ;
- collaboration avec attachés économiques régionaux dans leurs activités.

Pour plus d'informations : [www.blcca.org](http://www.blcca.org)